

Réforme territoriale: après le Sénat, l'Assemblée poursuit le détricotage



AFP, mardi 3 mars 2015

A trois semaines des départementales, le débat à l'Assemblée sur la répartition des compétences entre régions, départements et intercommunalités, se traduit par un détricotage sur de nombreux points de ce deuxième volet de la réforme territoriale.

Les députés doivent achever cette semaine l'examen en première lecture des quelque 2.000 amendements du projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), qui vient compléter le redécoupage de la France en 13 grandes régions, et sera voté le 10 mars.

Les opposants à ce texte, droite et Front de gauche en tête, ne manquent pas d'ironiser sur ce calendrier, en pleine période électorale.

"On ne sait même pas quelles seront les compétences exactes des futurs conseils départementaux qui seront élus à la fin du mois", déplore le chef de file du Front de gauche André Chassaigne.

Et plus l'examen du texte avance, plus on s'éloigne de la philosophie du projet résumée par le secrétaire d'Etat à la réforme territoriale André Vallini: "Aux régions, l'économie; aux départements, la solidarité; au bloc communal, les services publics de proximité".

Dans un souci de clarification, la clause de compétence générale, qui permet à une collectivité d'intervenir dans tous les domaines, va ainsi disparaître pour les régions comme pour les départements.

Mais, sous l'impulsion d'élus de tous bords, cet objectif est petit à petit rogné à force de délais et de dérogations.

"C'est une somme d'exceptions à la française que l'on surajoute. A un moment on s'occupe des élus de la montagne, à d'autres de ceux du littoral. Tout cela aboutit à un maquis d'organisation territoriale qui sera probablement moins efficace qu'auparavant", constate le chef de file de l'UDI Philippe Vigier. "C'est une espèce d'imbroglie dans laquelle personne ne se retrouve", renchérit son

homologue de l'UMP Christian Jacob.

Ce "détricotage" a commencé sans surprise en décembre en première lecture au Sénat, qui a obtenu que la gestion des collèges, initialement transférée aux régions, soit laissée aux départements. Mais les députés ne sont pas revenus non plus sur d'autres points votés par le Sénat, comme celui du maintien de la gestion de la voirie urbaine aux départements.

- 'Concours de conservatismes' -

D'autres amendements votés par l'Assemblée ne vont pas simplifier les choses en accordant des dérogations aux départements sur le développement économique.

Lundi soir, les députés ont aussi multiplié les dérogations au relèvement prévu du seuil des intercommunalités de 5.000 à 20.000 habitants afin d'adapter "les périmètres à la diversité et à la réalité des territoires".

"On va arriver à des chiffres impressionnants de communautés de communes qui pourront s'opposer à ces fusions", a déploré la ministre de la Décentralisation Marylise Lebranchu.

"On ne fait pas une grande révolution territoriale. Certains vont sans doute le regretter", a-t-elle admis.

A la grande satisfaction de la droite marseillaise, les députés sont aussi revenus en partie sur les pouvoirs conférés à la métropole Aix-Marseille-Provence au niveau du plan local d'urbanisme, permettant à une commune de s'y opposer plus facilement.

Les députés qui militaient pour la suppression des conseils départementaux (initialement envisagée par le gouvernement à l'horizon 2020 avant d'y renoncer à l'automne face à la fronde des élus ruraux) au profit du renforcement des régions et des intercommunalités, principalement sur les bancs socialistes et écologistes, commencent à s'inquiéter sérieusement.

"C'est un concours de conservatismes. Il ne faudrait pas que le statu quo l'emporte", avertit le chef de file des écologistes François de Rugy.

"Si la loi devient la somme des exceptions locales, alors nous ne faisons plus la loi", regrette le PS Carlos da Silva, par ailleurs proche de Manuel Valls.

Ce député de l'Essonne compte notamment monter au créneau mercredi soir sur le dernier point controversé du texte, la Métropole du Grand Paris, votée fin 2013, dont les pouvoirs ont été fortement réduits par le Sénat comme le souhaitaient la plupart des élus d'Ile-de-France.